

DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

Nos propositions pour la façade Sud Atlantique

CONTEXTE

À l'occasion de la journée mondiale de l'Océan, France Nature Environnement appelle les associations à s'engager pour défendre la mer et le littoral en participant à la consultation du public sur les documents stratégiques de façade !

Les documents stratégiques de façade mettent en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral sur chacune de nos côtes. Ces documents déclinent sur chaque façade de l'hexagone (Manche Est – Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée) la politique maritime de la France. Celle-ci doit notamment prendre en compte la préservation du milieu marin, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favoriser une gestion intégrée entre la terre et la mer.

Jusqu'au 20 août, une consultation est ouverte au public sur le volet opérationnel de ces documents. Présente dans les conseils maritimes de façade, France Nature Environnement saisit cette opportunité pour faire valoir ses positions.

LES GRANDS DÉFIS DU DSF SUD ATLANTIQUE

1. L'atteinte du bon état écologique

Les documents stratégiques de façade ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique de nos océans, c'est-à-dire le bon fonctionnement des écosystèmes permettant un usage durable du milieu marin. Cependant, dans ces documents, les actions proposées et les moyens alloués sont insuffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Les actions prévues dans les plans d'action mettent clairement la priorité sur l'économie au détriment de la protection et de la préservation de l'environnement.

Nos propositions :

- Faire directement référence au bon état écologique dans les plans d'action et plus particulièrement dans les objectifs environnementaux.
- Accorder autant d'importance aux objectifs environnementaux qu'aux objectifs économiques et sociaux avec une méthodologie et une pédagogie, cohérentes à l'échelle de la façade.

2. La planification des activités dans l'espace maritime

➤ Le développement de l'éolien offshore

La façade Sud Atlantique est identifiée pour le développement de l'éolien offshore afin d'assurer la transition énergétique. France Nature Environnement soutient le développement des énergies marines renouvelables dans la mesure où celui-ci est réalisé dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement et la diversité biologique et met en œuvre une véritable concertation équilibrée avec tous les acteurs du territoire.

Dans une perspective de planification maritime, les documents stratégiques de façade doivent permettre l'identification de zones ayant vocation à accueillir les parcs éoliens en mer. Les zones à vocation sont des zones dans lesquelles certains usages sont à privilégier : la production d'électricité par des parcs éoliens en mer en fait partie. Cependant, le choix des parcelles d'implantation de parcs se fait la plupart du temps au plus simple techniquement, au plus économique, sans disposer d'informations environnementales satisfaisantes et sans éviter les aires marines protégées, notamment les sites Natura 2000.

Notre proposition : consulter le Conseil national pour la protection de la nature ainsi qu'une autorité de conseil indépendante lors de l'identification d'une macrozone pour développer un projet éolien offshore. Cela permettrait une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

➤ La prise en compte des impacts cumulés

Les informations concernant les impacts des activités économiques et maritimes sur les habitats et les espèces ainsi que celles sur les impacts cumulés de ces activités sont insuffisantes. L'organisation des usages de la mer est pourtant essentielle pour limiter les pressions sur un même secteur. En fonction des impacts et des capacités des territoires considérés, certaines activités peuvent être exclues d'un secteur.

Notre proposition : analyser les pressions anthropiques issues de toutes les activités maritimes. Cette analyse est indispensable au maintien d'activités existantes ou au développement de nouvelles activités.

3. Le développement des zones de protection forte

Les documents stratégiques de façade déclinent la stratégie nationale des aires protégées. Aujourd'hui, [seulement 1,6% de notre milieu marin est efficacement protégé](#). D'ici 2022, 10% de notre espace maritime doit être fortement protégé. La protection forte assure la préservation et la restauration de notre milieu marin. Pourtant, dans ces documents, les objectifs en matière de protection forte restent imprécis.

Nos propositions :

- Respecter les engagements communautaires en matière d'aires marines protégées et de zones Natura 2000 : les évaluations des impacts des activités de pêche dans les sites Natura 2000 marins doivent être conduites le plus rapidement possible, celles pour de nouvelles activités en mer, conduites le plus en amont possible des projets.
- Augmenter les moyens de contrôle et de gestion dédiés à ces zones, tout en maintenant et en renforçant les aires marines protégées existantes.
- Classer les sites suivants en protection forte :

- Les sites importants pour le puffin des Baléares ou pour les cétacés, les secteurs de migrations pour les poissons amphihalins, les habitats particuliers comme les vasières des Pertuis, les herbiers d'Arcachon, les grottes basques ou les pennatules de la Grande vasière.
- Les créations et extensions de réserves comme Bonne Anse et Marais d'Yves. Il importe que ces dossiers permettent réellement de renforcer la protection en mer et ne se limitent pas à des extensions de périmètre.
- Les sites désignés au large pour les récifs mais également les habitats meubles des canyons du Sud du golfe de Gascogne, en particulier le canyon du Cap Ferret et le gouf de Capbreton (en raison de leur importance biologique et de leur particularité géographique), le plateau de Rochebonne, ainsi que les structures formées par les émissions de gaz.
- Les aires marines protégées à vocation de conservation (Parcs et réserves) gérées par l'Etat devraient être explicitement identifiées pour contribuer à cet objectif et couvrir d'ici 2026 par une protection forte les enjeux forts et majeurs qui sont sur leur périmètre.
- Identifier les espaces aujourd'hui peu ou pas perturbés pour les protéger de façon préventive et lutter contre l'artificialisation.

4. La prise en compte des interactions terre-mer

Les impacts de l'agriculture terrestre, de l'urbanisation et l'artificialisation des zones côtières, des eaux résiduaires urbaines ou du tourisme ne sont pas suffisamment pris en compte.

Pour permettre une bonne gestion des interactions terre-mer, certains éléments doivent être identifiés dans les diagnostics et les plans territoriaux de gestion de l'eau des bassins versants en lien avec les activités littorales (e.g. excès d'azote). Cela permettrait notamment d'éviter le développement d'algues vertes, d'identifier les besoins des milieux marins en apports d'eau douce et contribuerait à l'objectif de bon état des vasières littorales.

Les plans d'action ne font que très peu mention de ces impacts, pourtant bien connus. Les engagements communautaires prévoient d'ailleurs que la France prenne en compte les interactions terre-mer dans la planification de son espace maritime.

Nos propositions :

- Compte tenu des impacts majeurs des activités terrestres sur l'eau, une plus grande cohérence est demandée entre les documents stratégiques de façade et les différentes planifications territoriales pouvant avoir un impact sur l'environnement marin et côtier, notamment avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Poursuivre et donner plus d'ambition aux actions visant à restaurer et préserver toutes les fonctionnalités de l'interface terre / mer. Cela implique par exemple de réduire les pollutions diffuses ou de restaurer le bon état des habitats littoraux comme les vasières.

5. Zones côtières et climat

Grâce à des mécanismes biologiques (photosynthèse, calcification) et physico-chimiques (dissolution et précipitation), la mer et les océans jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique. Certaines populations végétales (comme le phytoplancton) parviennent à stocker du carbone assurant ainsi un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Toutefois, ces écosystèmes ont besoin d'être bien conservés pour pouvoir assurer leur rôle de captation du carbone et d'apport en oxygène.

Nos propositions :

- Améliorer la connaissance sur les interactions entre zones côtières et climat pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Développer les solutions d'adaptation et d'atténuation que le milieu marin offre (e.g. végétalisation des dunes).
- Donner des moyens pérennes aux différents acteurs de la sensibilisation sur les aires éducatives, marines et terrestres.